



## **Concours du second degré**

### **Rapport de jury**

---

#### **CONCOURS EXTERNE**

#### **D'ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL (CAPLP)**

#### **D'ACCÈS AUX FONCTIONS D'ENSEIGNANT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ (CAFEP)**

# **CONDUCTEURS ROUTIERS**

**Rapport présenté par Monsieur Mohamed BAZIZ**

**Président du jury**

**Inspecteur Général de Sciences et Techniques Industrielles**

LES RAPPORTS DE JURYS DES CONCOURS SONT ÉTABLIS SOUS LA RESPONSABILITÉ DES PRÉSIDENTS DE JURYS

## Avant-propos

Cette deuxième session s'inscrit dans la ligne de celle de 2014 qui a été marquée par une évolution importante du concours de recrutement par l'évaluation des compétences pédagogiques des candidats lors de l'épreuve écrite d'admissibilité. L'épreuve n'a plus pour objectif de valider des savoirs disciplinaires, mais les compétences du référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

A travers cette épreuve l'État employeur doit s'assurer que les candidats qu'il recrute procèdent bien un profil en adéquation avec la fonction de professeur qu'ils auront à exercer.

L'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique. Le texte publié au JORF du 27 avril 2013 précise la forme de cette épreuve : « À partir d'un dossier pédagogique fourni au candidat comportant les éléments nécessaires à l'étude, l'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable d'élaborer tout ou partie de l'organisation d'une séquence pédagogique, dont le thème est proposé par le jury, relative à l'enseignement professionnel préparant au baccalauréat professionnel » « Conducteur Transport Routier de Marchandises » (CTRM)

Pour cette épreuve les candidats doivent, lors de la préparation du concours, mener les réflexions nécessaires à une organisation pédagogique en séquences, aux objectifs de ces séquences et aux stratégies pédagogiques à mettre en œuvre lors des séances d'enseignement pour faire acquérir à leurs futurs élèves les compétences associées à chaque séquence. Bien évidemment, ces réflexions ne doivent pas occulter l'évaluation, la remédiation, l'accompagnement personnalisé et la différenciation pédagogique. Cette épreuve nécessite une préparation adaptée et ne s'improvise pas.

Les résultats de cette session 2015 sont plutôt prometteurs ; ils doivent encourager les formateurs et les futurs candidats, les premiers dans ce qu'ils auront à préparer et à faire assimiler, les deuxièmes à un travail soutenu.

Il y a encore une marge de progression que les futurs candidats ne manqueront pas de combler entre autres à la suite de la lecture de ce rapport et par une préparation de toutes les épreuves du concours dès le début de l'année scolaire. Une exigence de niveau, sur les compétences professionnelles du futur enseignant ainsi que le volet des connaissances scientifiques que doit démontrer le candidat, est indispensable à l'exercice de ce métier.

Une préparation sérieuse et soutenue sur l'année scolaire est un atout certain pour l'admissibilité puis la réussite au concours. Ce travail, cet investissement conforte le succès par le coefficient de l'épreuve d'admission qui est double de celle de l'admissibilité.

Pour conclure cet avant-propos, le CAPLP est un concours de recrutement de cadres de catégorie A de la fonction publique qui impose aux candidats un comportement et une présentation exemplaires.

Mohamed BAZIZ  
Président du jury

# Sommaire

<b>1. Composition du jury .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Textes officiels de références.....</b>	<b>5</b>
<b>3. Organisation.....</b>	<b>5</b>
3.1. Épreuve d'admissibilité.....	5
3.2. Épreuve d'admission.....	5
<b>4. Statistiques.....</b>	<b>5</b>
4.1. Résultats globaux.....	5
4.2. Épreuve d'admissibilité.....	6
4.3. Épreuve d'admission.....	6
4.4. Ensemble des épreuves .....	6
<b>5. Commentaires sur les épreuves .....</b>	<b>6</b>
<b>5.1. Épreuve d'admissibilité.....</b>	<b>6</b>
5.1.1. Conseils aux candidats.....	7
<b>5.2. Épreuve d'admission.....</b>	<b>7</b>
5.2.1. Travaux pratiques (réalisation et exploitation d'un transport).....	7
5.2.2. L'exploitation pédagogique.....	8
5.2.3. Conseils aux candidats.....	8
<b>6. Observations et conseils généraux aux candidats.....</b>	<b>9</b>
<b>7. Corrigé de l'épreuve d'admissibilité .....</b>	<b>11</b>

# **1. Composition du jury**

## **Président :**

Monsieur Mohamed BAZIZ

Inspecteur Général de l'Éducation Nationale - STI

## **Vice - Président :**

Monsieur Arnaud MAKOUDI

IEN-ET Rectorat de STRASBOURG

## **Épreuve d'admissibilité**

Monsieur Mohamed BAZIZ	IGEN
Monsieur Frédéric BELLET	PLP, Toulouse
Monsieur Frédéric CASIER	PLP, Strasbourg
Monsieur Stéphane GAUTHIER	PLP, Strasbourg
Monsieur Alain HAUMONTE	PLP, Strasbourg
Monsieur Guillaume LANGLOIS	PLP, Caen
Monsieur Jérôme LOUSSEREAUX	PLP, Dijon
Monsieur Arnaud MAKOUDI	IEN, Strasbourg
Monsieur Sébastien TATREAUX	PLP, Dijon
Monsieur Ludovic THARREAU	PLP Toulouse
Monsieur Denis THEZE	PLP Rennes
Madame Sylvette RODRIGUÈS	IEN, Reims

## **Épreuve d'admission**

Monsieur Mohamed BAZIZ	IGEN
Monsieur Frédéric BELLET	PLP, Toulouse
Madame Valérie CAPRIN	IEN, Toulouse
Monsieur Frédéric CASIER	PLP, Strasbourg
Monsieur Stéphane GAUTHIER	PLP, Strasbourg
Monsieur Alain HAUMONTE	PLP, Strasbourg
Monsieur Guillaume LANGLOIS	PLP, Caen
Monsieur Jérôme LOUSSEREAUX	PLP, Dijon
Monsieur Arnaud MAKOUDI	IEN, Strasbourg
Madame Sylvette RODRIGUÈS	IEN, Reims
Monsieur Sébastien TATREAUX	PLP, Dijon
Monsieur Ludovic THARREAU	PLP, Toulouse
Monsieur Denis THEZE	PLP, Rennes
Madame Sylviane THOMAS-DUMANOIR	IEN, Caen

*Les réunions préparatoires à cette session 2015 du concours externe CAPLP CTRM se sont déroulées au lycée professionnel BUGATTI de Mulhouse. Les épreuves d'admission se sont déroulées du 15 juin au 25 juin 2015 dans de très bonnes conditions.*

*Les membres du jury adressent de vifs remerciements au proviseur de cet établissement et à son chef de travaux ainsi qu'à leurs collaborateurs pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé ainsi et surtout à la rigueur de l'organisation et de l'accompagnement durant ces journées.*

## **2.Textes officiels de références**

Les textes officiels régissant les concours du second degré Session 2015 sont disponibles sur le site du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>

Le guide pratique à l'usage des candidats pour s'inscrire aux concours de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est disponible sur Internet à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/pid437/guide-concours-personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation-des-colleges-et-lycees.html>

Le BOEN n° 2 du 12 janvier 2012 traite de l'organisation pour les candidats présentant un handicap.

Ce concours fait partie de ceux pour lesquels il n'existe pas de diplômes de niveau supérieur à celui du baccalauréat. Il relève du groupe A.

## **3.Organisation**

Une épreuve écrite d'admissibilité

Une épreuve d'admission

### **3.1.Épreuve d'admissibilité**

Exploitation pédagogique d'un dossier technique. Coefficient 1. Durée : quatre heures.

L'épreuve consiste en une exploitation pédagogique visant à développer des compétences figurant dans un référentiel du champ professionnel de l'option choisie. À partir d'un dossier technique fourni au candidat comportant les éléments nécessaires à l'étude, l'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable :

- de proposer l'organisation pédagogique d'une séance, d'en définir la place et les objectifs dans une séquence de formation, ses contenus, les moyens pédagogiques et les activités à mettre en œuvre ainsi que l'évaluation envisagée ;
- d'élaborer les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation).

### **3.2.Épreuve d'admission**

Épreuve de mise en situation professionnelle, coefficient 2

#### **Quatre étapes**

Travaux pratiques :

Préparation de l'exploitation pédagogique :

Présentation de l'exploitation pédagogique :

Entretien :

#### **Durée**

quatre heures ;

une heure ;

trente minutes ;

trente minutes ;

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné du lycée professionnel.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

L'entretien avec le jury permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

## **4.Statistiques**

### **4.1.Résultats globaux**

Type concours	Nombre de postes	Inscrits	Présents à l'admissibilité	Admissibles	Présents à l'admission	Admis
CAPLP	30	157	113 (71 %)	69 (62 %)	64 (93 %)	29

#### **4.2.Épreuve d'admissibilité**

Note la plus élevée	17,17/20
Note du dernier admissible	4,43/20
Note la moins élevée	1/20
Moyenne des admissibles	8,38/20
Moyenne de l'épreuve	6,02/20

#### **4.3.Épreuve d'admission**

Note la plus élevée	17,5/20
Note du dernier admis	9,68/20
Note la moins élevée	3,8/20
Moyenne des admis	13,86/20
Moyenne de l'épreuve	10,36/20

#### **4.4.Ensemble des épreuves**

Note la plus élevée	16,39/20
Note la moins élevée	1,53/20
Moyenne	9,61/20
Barre d'admission	9,68/20
Moyenne des admis	12,51/20

### **5.Commentaires sur les épreuves**

#### **5.1.Épreuve d'admissibilité**

Le référentiel du baccalauréat professionnel Conducteur Transport Routier Marchandises (CTRM) constitue une référence et situe le niveau minimal attendu pour le développement des compétences et leurs savoirs associés.

Le jury évalue :

- l'organisation pédagogique de la séance proposée par le candidat, l'identification des objectifs de la séquence de formation, la description des contenus, les moyens pédagogiques à mobiliser et les activités à mettre en œuvre ainsi que l'évaluation envisagée ;
- la présence et le contenu des documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeur, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation).

Les membres du jury se félicitent d'avoir rencontré :

- des situations pédagogiques pertinentes et exploitables ;
- des documents de synthèse appropriés dont la qualité mérite d'être soulignée ;
- des copies soignées clairement présentées et correctement structurées ;

Toutefois, les membres du jury déplorent :

- des réponses hors sujet en raison d'une mauvaise maîtrise du référentiel de certification (distinction tâche, compétence, savoir associé) ;
- une maîtrise insuffisante du vocabulaire professionnel et pédagogique;
- un niveau en orthographe défectueux ;
- des réponses en inadéquation avec les questions traitées ;
- la non exploitation des annexes fournies dans le sujet;
- des connaissances scientifiques et techniques superficielles ;
- une méconnaissance des démarches et méthodes pédagogiques qui ne conduit pas à l'identification des séances dans la séquence;
- l'absence d'une approche pluridisciplinaire;

- l'insuffisance de production de documents techniques et pédagogiques nécessaires à l'illustration de la séquence.

### **5.1.1. Conseils aux candidats**

Le jury recommande fortement aux candidats :

- de prendre connaissance du référentiel baccalauréat professionnel CTRM et d'en identifier les différentes parties : référentiel des activités professionnelles (RAP), référentiel de certification, distinction tâches, compétences et savoirs associés, épreuves d'examen ;
- de se rapprocher d'un lycée professionnel disposant d'une formation au baccalauréat professionnel CTRM et et/ou d'un CAP CRL afin de s'approprier des organisations pédagogiques s'articulant autour du RAP et des compétences professionnelles. Une telle démarche permet de s'immerger dans le milieu professionnel et pédagogique propice à appréhender la mise en œuvre de méthodes et de pratiques d'enseignement formatrices. Des échanges avec les équipes pédagogiques des établissements sont indispensables pour les candidats n'ayant pas ou peu d'expérience de l'enseignement professionnel;
- de prendre connaissance du sujet dans son intégralité avant de procéder à l'analyse des questions ;
- de produire des documents de qualité en vérifiant l'orthographe, la grammaire et en évitant les erreurs de syntaxe ; « *maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement* » (Cf. référentiel de compétence du professeur) est une des compétences professionnelles attendue d'un professeur.

## **5.2. Épreuve d'admission**

### **5.2.1. Travaux pratiques (réalisation et exploitation d'un transport)**

Les candidats sont amenés à réaliser successivement un transport routier et un exposé relatif à l'enseignement de la conduite routière, à la veille technologique et réglementaire.

Il est attendu des candidats qu'ils effectuent les différentes tâches professionnelles et qu'ils fassent montre de leur expertise théorique et pratique de la discipline.

Le jury évalue :

- la prise en charge du véhicule ;
- la conduite rationnelle, citoyenne et en sécurité ;
- les manœuvres du véhicule ;
- l'organisation du poste de travail et la gestion des activités dans le temps imparti ;
- le comportement du candidat face à la résolution problèmes ;
- l'analyse des activités professionnelles effectuées et la démarche pédagogique proposée;
- la prise en compte des évolutions technologique et réglementaire ainsi que la capacité à les développer.

Les membres du jury notent qu'un certain nombre de candidats a :

- réalisé une conduite professionnelle, souple et rationnelle ;
- mis en œuvre une démarche de résolution de problèmes;
- fait preuve d'autonomie et de réactivité ;
- fait valoir des connaissances dans les domaines technologique et réglementaire.

Toutefois, les membres du jury déplorent que :

- les prestations en conduite soient insuffisantes au regard des attentes du jury : manque d'aisance dans la pratique de la conduite et parfois même pratique incompatible avec la conduite rationnelle;
- les manœuvres ne soient pas toujours maîtrisées ;
- les connaissances technologiques relatives au fonctionnement des systèmes soient superficielles ;
- les évolutions technologique et réglementaire soient citées sans que les contenus ne soient maîtrisés.
- l'ensemble des tâches attendues ne soit réalisé que partiellement en raison notamment d'une mauvaise gestion du temps.

### **5.2.2.L'exploitation pédagogique**

Il est attendu des candidats qu'ils proposent, à partir d'une situation donnée, une séance de formation mettant en évidence la démarche pédagogique et les activités à proposer aux élèves en lien avec la problématique posée. Les moyens informatiques mis à leur disposition permettent d'optimiser le temps de présentation et facilitent la production de documents pédagogiques comme la fiche contrat, les documents de préparation, les documents élèves etc.

Le jury évalue :

- l'exploitation rationnelle du référentiel concerné ;
- la maîtrise des concepts de séance, séquence, situation professionnelle, objectif pédagogique, prérequis, synthèse, évaluation ;
- la cohérence de la construction de la séquence et le positionnement de la séance ;
- l'identification des compétences visées et les savoirs associés correspondants ;
- la prise en compte des besoins et des acquis des élèves ;
- la maîtrise des savoirs et savoir-faire caractéristiques du champ professionnel concerné ;
- la production de documents pédagogiques ;
- le niveau de réflexion pédagogique conduite par le candidat ;
- les connaissances relatives à l'organisation des enseignements sur le cycle de formation du ou des diplômes professionnels concernés ;
- l'aptitude à agir de façon éthique et responsable ;
- l'aptitude du candidat à s'exprimer correctement et à maîtriser le vocabulaire professionnel ;
- la réactivité du candidat.

Les membres du jury ont apprécié :

- les présentations orales illustrées notamment par un diaporama ;
- la réactivité et la capacité à prendre en compte les remarques du jury ;
- la qualité de la production de documents techniques et pédagogiques tant sur la forme que sur le fond ;
- la posture du candidat adaptée au métier d'enseignant.

Néanmoins, les membres du jury constatent dans certains cas :

- une posture du candidat en inadéquation avec celle attendue d'un professeur ;
- un manque de recul sur les contenus présentés et une incapacité à se remettre en question ;
- l'absence de documents techniques écrits ;
- la non-utilisation des moyens informatiques mis à disposition ;
- une mauvaise gestion du temps et une lecture incomplète du sujet et des attentes ;
- une méconnaissance de l'organisation des enseignements dans la voie professionnelle ;
- des lacunes en matière de démarches et méthodes pédagogiques ;
- une connaissance confuse, voire erronée du fonctionnement d'un EPLE (établissement public local d'enseignement) ;

### **5.2.3.Conseils aux candidats**

Le jury conseille :

- **au niveau de la pratique professionnelle**
  - de se perfectionner au niveau de la conduite, des manœuvres, du respect du protocole de sécurité... ;
  - d'adapter sa tenue vestimentaire en fonction de la nature de l'épreuve, notamment en ce qui concerne les équipements de protection individuelle (EPI).
- **au niveau des connaissances techniques, technologiques et réglementaires**
  - de mettre à jour ses connaissances technologiques afin de résoudre un incident technique ;
  - de s'informer sur les évolutions technique et réglementaire des véhicules et du transport de marchandises en consultant par exemple des sites Internet ciblés et des revues professionnelles mais aussi en se rapprochant de concessions automobiles et d'enseignes appropriées.
- **au niveau du contexte de l'enseignement professionnel**
  - de maîtriser le contenu d'un référentiel en se rapprochant de professeur ou d'équipe pédagogique confirmée ;
  - d'appréhender l'organisation des enseignements généraux et professionnels d'un lycée professionnel en consultant notamment des sites officiels comme Eduscol ;

- de distinguer les différentes pratiques pédagogiques mises à la disposition des enseignants de lycée professionnel pour mobiliser les élèves, comme l'accompagnement personnalisé, l'enseignement général liés à la disposition... ;
  - de s'approprier le fonctionnement d'un établissement public local d'enseignement en sollicitant une rencontre avec un chef d'établissement ;
- **au niveau de l'exploitation des sujets proposés :**
    - de lire attentivement le sujet dans son ensemble et de procéder à l'analyse de son contenu avant de répondre aux questions posées ;
    - de gérer le temps imparti afin de ne négliger aucune partie des travaux demandés ; pour ce faire, un entraînement régulier est indispensable.
- **au niveau de la prestation orale**
    - d'adopter la posture adaptée au métier d'enseignant ;
    - de respecter le temps imparti qui ne peut être atteint qu'avec un entraînement régulier à ce type d'activités ;
    - d'être à l'écoute des questions et des remarques des membres du jury ;
    - de veiller à être structuré et clair.
- **au niveau de l'exploitation pédagogique**
    - d'exploiter efficacement et rationnellement les supports mis à disposition comme le tableau, l'outil informatique... ;
    - de se familiariser avec les approches pédagogiques et didactiques du domaine de la conduite routière en se rapprochant d'équipes pédagogiques confirmées ;
    - de s'efforcer de justifier les choix pédagogiques proposés ;
    - de proposer des séances pédagogiques réalistes mettant en œuvre des activités exploitables en lycée professionnel en prenant en compte le profil des élèves à former.

## **6.Observations et conseils généraux aux candidats**

Le jury constate que plusieurs candidats, qui ont obtenu des notes moyennes à l'épreuve d'admissibilité, se sont révélés très performants à l'admission. Les membres du jury soulignent que certains candidats ont fait preuve d'une réelle écoute des conseils prodigués par le jury et ont su les réinvestir tout au long de l'épreuve.

Toutefois, ils regrettent que d'autres, au contraire, n'ont pas su mettre en œuvre les savoir-faire indispensables à l'exercice du métier d'enseignant, en cause le plus souvent, la méconnaissance des disciplines liées à la filière et le manque de préparation aux du concours.

En outre, il convient de rappeler que le contact avec les élèves ne suffit pas (même à temps plein) pour être admis. Les emplois de contractuels ne couvrent pas toujours l'ensemble des missions de l'enseignant ni même l'ensemble des enseignements professionnels du référentiel du baccalauréat professionnel.

Enfin, force est de constater que certains candidats n'ont pas pris la précaution d'actualiser leurs connaissances sur les évolutions techniques et réglementaires, d'autres ne les maîtrisant que partiellement. Le référentiel est quant à lui un outil incontournable de l'enseignant qui lui appartient de s'approprier pour en faire une exploitation optimale.

En ce qui concerne l'attitude de certains candidats il est à noter que la posture adoptée tout au long des épreuves de l'admissibilité n'est pas toujours compatible avec l'exercice des missions d'enseignant (posture, tenue vestimentaire, réaction face aux remarques du jury...).

Le jury conseille donc aux futurs candidats :

- de prendre connaissance du règlement du concours et de s'y conformer ;
- de prendre en compte les recommandations décrites dans ce rapport de jury et de mettre en place des stratégies de remédiation dans les domaines non maîtrisés ;
- de prendre connaissance du référentiel de l'enseignant (B.O.E.N. 25/07/2013) et des obligations de service (B.O.E.N. 20/08/2014) ;
- de prendre connaissance de l'ensemble des référentiels des formations assurées par les professeurs de conduite routière ;
- de s'assurer de la maîtrise des connaissances technologiques, scientifiques et réglementaires liées au métier ;

- de s'entraîner à exploiter des données, des ressources, des schémas, graphes ou courbes en relation avec la formation à assurer ;
- d'acquérir une bonne maîtrise des divers outils de communication et supports didactiques ;
- de s'approprier les contenus concernés et d'être capable de les utiliser dans une démarche pédagogique ;
- de se rapprocher d'un établissement assurant la formation aux diplômés de la filière et des entreprises du secteur afin de s'informer sur les modalités de formation et de prise en charge des jeunes ;
- de faire preuve de curiosité scientifique et technique et de consulter régulièrement le site de la filière conduite routière, hébergé par l'académie de Lyon : <http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/conduite-routiere/> .

## 7. Corrigé de l'épreuve d'admissibilité

XXXXXXXXXX  
Repère à reporter sur la copie

Session de 2015

**CAPLP CONCOURS EXTERNE et CAFEP**

**Section : CONDUCTEURS ROUTIERS**

**EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN DOSSIER TECHNIQUE**

Durée : 4 heures – Coefficient : 1

**Calculatrice électronique de poche, y compris programmable, alphanumérique ou à écran graphique, à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n°99 – 186 du 16 novembre 1999.**

**L'usage de tout document et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.**

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il le signale très lisiblement dans sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

**N.B : Hormis l'entête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet, d'une note ou d'un document, vous devez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.**

**Conseils aux candidats :**

Il est demandé aux candidats de répondre aux questions en utilisant une ou des feuilles de copie en tenant compte des instructions relatives aux différentes questions et du dossier technique.

L'ensemble des documents seront remis dans une feuille de copie qui servira de "chemise" pour toute la composition.

Il est conseillé au candidat de prendre connaissance de l'ensemble des documents remis et ensuite de s'appuyer sur le Dossier Technique pour instruire les réponses aux questions posées.

Le  
dossier

sujet et réponses comporte 10 pages

Le dossier technique comporte 10 pages

Session de 2015

**CAPLP CONCOURS EXTERNE et CAFEP**

**Section : CONDUCTEURS ROUTIERS**

**EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN DOSSIER TECHNIQUE**

**DOSSIER SUJET**

**Objectif de l'épreuve :**

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable :

- de proposer l'organisation pédagogique d'une séance, d'en définir la place et les objectifs dans une séquence de formation, ses contenus, les moyens pédagogiques et les activités à mettre en œuvre ainsi que l'évaluation envisagée ;
- d'élaborer les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation).

**Contenu de l'épreuve :**

L'épreuve consiste en une exploitation pédagogique visant à développer des compétences figurant dans le référentiel du baccalauréat professionnel "Conducteur Transport Routier Marchandises" (CTRM). Elle prend appui sur un dossier technique fourni, comportant les éléments nécessaires à l'étude.

Il est demandé aux candidats de traiter les questions développées dans les 3 parties suivantes :

1 <sup>ère</sup> partie : Définir une séquence pédagogique en lien avec l'activité de proposée
2 <sup>ème</sup> partie : Organiser une séance
3 <sup>ème</sup> partie : Produire les documents techniques et pédagogiques

**Mise en situation.**

La mission de l'enseignant en conduite routière est de permettre à l'élève d'acquérir les compétences requises pour l'exécution de tâches professionnelles et de s'assurer de l'atteinte des résultats attendus du Référentiel des Activités Professionnelles (RAP).

**Problématique :**

"Le véhicule poids-lourd est contrôlé en surcharge sur la route par les forces de l'ordre. Le véhicule est immobilisé".

<b>1<sup>ère</sup> partie : Définir une séquence pédagogique en lien avec l'activité proposée</b>
---

**Elèves concernés :** Elèves de BACPRO CTRM en formation initiale sous statut scolaire

**Travail demandé aux candidats :**

Construire et structurer l'enseignement pour viser l'indicateur de performance "le véhicule est compatible avec la marchandise à transporter"

**Questions :**

Renseigner et compléter le tableau fourni dans le dossier réponse pour répondre aux trois questions suivantes :

Q1-1. Définir l'activité et la tâche professionnelle, ainsi que l'intitulé de la compétence terminale et intermédiaire, de l'indicateur de performance visé.

Q1-2. Lister les savoirs associés constitutifs de la séquence.

Q1-3. Préciser, par les grands titres, les contenus qui seront développés pour chaque savoir associé.

<b>2<sup>ème</sup> partie : Organiser une séance</b>
--

**Travail demandé aux candidats :**

En lien avec la situation concrète de transport relatée dans la problématique, définir, situer et organiser la séance pédagogique tirée de la séquence exposée en première partie.

**Questions :**

Q2-1. Présenter, en quelques lignes, les séances constitutives de la séquence et précisez la séance objet de l'étude.

Q2-2. Définir l'objectif de la séance.

Q2-3. Situer la séance dans la séquence pédagogique présentée. Justifier la réponse.

Q2-4. Définir les prérequis nécessaires aux activités de cette séance.

Q2-5. Développer la(les) méthode(s) pédagogique(s) proposée(s) aux élèves dans le cadre de cette séance.

Q2-6. Proposer une évaluation permettant de mesurer les acquis des élèves en relation avec l'objectif de cette séance.

Q2-7. Comment faire état des progrès des élèves ?

<b>3<sup>ème</sup> partie : Produire les documents techniques et pédagogiques</b>
---

**Travail demandé aux candidats :**

Produire les documents techniques et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de la séance pédagogique.

**Questions :**

Q3-1. Indiquer et justifier le niveau de maîtrise attendu du (ou des) savoir(s) associé(s).

Q3-2. Présenter la liste des ressources nécessaires.

Q3-3. Présenter la liste de tous les documents nécessaires au bon déroulement de la séance.

Q3-4. Élaborer le document de synthèse et l'évaluation prévue en fin de séance.

Q3-5. Citer toutes vos connaissances sur la réglementation concernant la circulation des poids lourds à 44 tonnes en France.

Q3-6. Détailler les conséquences financières et commerciales de la situation présentée dans la problématique.

# DOSSIER REPONSES relatif à la 1<sup>ère</sup> partie

Définir une séquence pédagogique en lien avec l'activité proposée, Q1.1 à Q1.3.

BAC CTRM	Seconde <input type="checkbox"/>	Seconde ou première selon la stratégie mise en place. Les élèves de 2 <sup>nd</sup> étant en PFMP au contact de véhicules lourds, l'année de 2 <sup>nd</sup> est toute indiquée.
	Première <input type="checkbox"/>	Remarque : dans « poids lourds de la problématique » on ne précise pas véhicule isolé ou ensemble de véhicules.
	Terminale <input type="checkbox"/>	
Activité professionnelle : A1	Préparer et organiser sa mission de transport	
Tâche professionnelle : A1T2 (A1T4)	<p>A1T2 « Prendre en charge le véhicule, ses équipements et accessoires et s'assurer de leur conformité » est <u>la</u> tâche en lien direct avec l'indicateur de performance visé dans l'énoncé de ce sujet en page 4 "travail demandé au candidat". Dans A1T2 du référentiel, le 1<sup>er</sup> des résultats attendus est clairement écrit « Le véhicule est compatible avec la marchandise à transporter ».</p> <p>A1T4 « Organiser le chargement et proposer des aménagements » est aussi en lien avec C22 dans le tableau de relation capacités / compétences / tâches mais concerne le plan de chargement et la répartition des charges, impliquant une éventuelle surcharge à l'essieu. Dans ce cas, la tâche A1T4 serait en relation avec la compétence C223 et l'indicateur visé aurait été « le plan de chargement est adapté à la répartition des charges ».</p>	
Compétence terminale : C22 <small>(C2 est la <u>capacité</u> Traiter - Décider – Organiser. Voir tableau de relation capacités / compétences / tâches)</small>	Prendre en charge le véhicule et organiser le chargement	
Compétence intermédiaire : C221	Contrôler la compatibilité du véhicule au transport à réaliser.	
Indicateur de performance visée :	Le véhicule est compatible avec la marchandise à transporter	
Savoirs constitutifs de la séquence	contenus	
<p>S311</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Différents types de véhicules, de structures, de carrosseries, les équipements spécifiques</li> <li>- Les normes techniques.</li> <li>- Charge utile</li> </ul>	<p>VUL, PL, Véhicules isolés, ensembles de véhicules, Le châssis cabine, les essieux, les ralentisseurs, Les plateaux, fourgons tôleés, bâchés, bennes, citernes, ampli-roll, porte-voiture, porte-grume, Les grues portées, les hayons élévateurs ...</p> <p>Poids et dimensions, limites du code de la route ...</p> <p>le PMA, la charge utile. Identification du véhicule adapté ...</p>	

## 2<sup>ème</sup> partie : Organiser une séance Q2.1 à Q2.7

### **Q2-1 : L'objet de la séquence est la compatibilité véhicule / marchandise.**

Une compatibilité véhicule / marchandise étant vérifiée en nature, dimensions et masse, il est donc logique d'élaborer :

- pour vérifier la compatibilité en nature, une **séance** sur les différentes **carrosseries** et les produits qu'elles peuvent transporter, les risques d'incompatibilités.
- pour vérifier la compatibilité en dimensions, une **séance** sur les **silhouettes** de véhicules (véhicule isolé ou ensemble de véhicules) et leurs dimensions possibles en lien avec le code de la route, la plaque de tare ou le certificat d'immatriculation, les risques d'incompatibilités.
- pour vérifier la compatibilité en masse, une **séance** sur les **masses** (ou poids puisque les plaques de tare conservent ces termes) des véhicules (PV, PTAC, PTRAC, poids réel) en lien avec le code la route, la raison des limitations de tonnage, le calcul du PMA et de la CU, les risques d'incompatibilités. **C'est cette séance qui est l'objet de l'étude.**

**Q2-2 :** Vérifier le respect de la Charge utile d'un véhicule.

### **Q2-3 :**

Il est nécessaire de connaître les silhouettes de véhicules pour déterminer le mode de calcul du PMA. La séance "compatibilité dimensions" doit donc se faire avant la séance "compatibilité en masse". La séance "compatibilité en nature" pourrait se faire après mais la placer en premier est plus logique, et introduit plus en douceur la compatibilité véhicule / marchandise.

En résumé les séances sont étudiées dans l'ordre suivant :

- en séance 1 compatibilité en nature : les carrosseries du véhicule ...
- en séance 2 compatibilité en dimensions : les silhouettes ...
- en séance 3 compatibilité en masse : PMA et CU ...

**Q2-4 :** Prérequis de la séance "compatibilité en masse" :

- il faut savoir ce qu'est un essieu,
- il faut être capable de donner le nombre d'essieux d'un véhicule
- il faut connaître les silhouettes de véhicules (isolés ou ensembles)
- Il faut connaître la confusion de langage entre poids et masse
- il faut connaître les différents poids et sigles PV, PTAC, PTRAC, PMA, CU...

### **Q2-5 :**

Il est possible de lister toutes les méthodes pédagogiques allant de magistrale à inductive avec toutes les combinaisons envisageables.

Le but étant de rechercher l'efficacité c'est-à-dire la façon de faire comprendre rapidement et durablement comment être capable d'agir en bon professionnel. Il n'existe pas une seule méthode, mais plusieurs qui peuvent être utilisées en fonction des moyens, de l'environnement, du public concerné...

Mais il est évident qu'il est nécessaire de se rapprocher de situations concrètes en utilisant les véhicules, les plaques de tare, les certificats d'immatriculations. Des photos peuvent compenser l'absence de véhicules.

Il est possible d'envisager une approche pluridisciplinaire en lien avec le professeur de mathématique, de sciences physiques, en enseignement du code de la route, en lien aussi avec les professionnels et leur parc de véhicules, en lien avec un salon du transport comme solutrans par exemple...

### **Q2-6 :**

Deux grands types d'évaluation : L'évaluation formative et l'évaluation sommative.

Celle permettant de mesurer les acquis des élèves en relation avec l'objectif de cette séance, c'est-à-dire "vérifier le respect de la charge utile d'un véhicule" est l'évaluation sommative. Il faut placer l'élève face à

une situation professionnelle où on lui demande de vérifier que le véhicule qu'il conduit est apte à transporter la marchandise qui lui est confiée.

L'évaluation qui demande à l'élève de calculer le PMA ou la CU d'un véhicule n'est qu'une évaluation de connaissance de type formative. Elle n'est qu'un intermédiaire vers l'évaluation de la compétence qui est formalisée par l'évaluation sommative.

L'évaluation sommative permet de positionner l'élève à l'identique de ce qu'il sera évalué sur l'épreuve E2 du bac CTRM.

**Q2-7 :** Hormis le fait de mettre des notes de 0 à 20 pour faire une moyenne sur bulletin scolaire, il est envisageable de prévoir une codification qui permet d'établir un visuel sur un niveau de performance dans une compétence.

Ainsi pour positionner un élève sur une compétence, il est possible par exemple d'utiliser un code couleur (vert, orange, rouge) ou une case marquée (vierge, barre, croix).

La grille nationale Excel de l'épreuve E2 peut être le support (niveau de performance 0, 1, 2, 3).

Il existe des applications de suivi élève comme Inter-Etab qui prend en charge la gestion globale des élèves. <http://sbssa.discipline.ac-lille.fr/ressources-pour-enseigner/inter-etab-une-application-globale-pour-simplifier-la-gestion-individuelle-des-eleves>

### **3<sup>ème</sup> partie : Produire les documents techniques et pédagogiques Q3.1 à Q3.6**

**Q3-1 :** Les normes techniques et la charge utile (S311) sont des savoirs de niveau taxonomique 4 qui est niveau de maîtrise méthodologique.

**Q3-2 :** Les ressources peuvent être ;

- des véhicules
- des photos de véhicules, plaques de tare et certificats d'immatriculation
- les livres de code de la route
- une leçon sur les PMA et CU
- des vidéos
- ...

**Q3-3 :** Le nom des documents à remettre aux élève peut être différent selon la source pédagogique : fiche contrat, fiche de travail, fiche de TD / TP...

Mais on s'accordera à dire que l'élève doit avoir :

- Un document « leçon » s'il n'existe pas d'ouvrage traitant du sujet, et servant à l'élève de référence pour comprendre comment agir convenablement.
- Un (des) document(s) « exercice d'application » et peut-être leur(s) « évaluation formative » :
  - o donner le nom des silhouettes des camions présentés en photos...
  - o donner le nombre d'essieux des camions présentés en photos...
  - o donner la masse maxi autorisée par le code de la route des camions présentés en photos...
  - o donner les 3 valeurs à comparer pour déterminer le PMA des camions présentés en photos...
  - o donner le PMA et la CU des camions présentés en photos...
  - o donner si oui ou non il y a surcharge des camions présentés en photos avec leurs marchandises...
  - o ...
- Un (des) document(s) « évaluation sommative » qui au travers d'une situation professionnelle permet de positionner l'élève sur un niveau de performance.
- Un document « synthèse » qui permet en un coup d'œil de lire les informations essentielles

**Q3-4 : Doc de synthèse :**

CU charge utile à déterminer  
 PV masse à vide lecture sur plaque de tare  
 PTAC masse totale autorisée en charge lecture sur plaque de tare  
 PTRA masse totale roulante autorisée lecture sur plaque de tare  
 PMA Masse maximum autorisée à déterminer ! ne concerne que les ensembles de véhicules

$$CU \text{ d'un véhicule isolé (porteur, remorque, semi-remorque)} = PTAC - PV$$

$$CU \text{ d'un ensemble de véhicules (train routier, véhicule articulé, train double, b-train)} = \underline{PMA} - \Sigma PV \quad (\Sigma : \text{somme})$$

### Les ensembles de véhicules :

Train routier		Véhicule articulé		Train double			B-train			
Porteur CU = PTAC - PV	Remorque CU = PTAC - PV	Tracteur routier	Semi-remorque CU = PTAC - PV	Tracteur routier	Semi1 CU = PTAC - PV	dolly	Semi2 CU = PTAC - PV	Tracteur routier	Semi tireuse CU = PTAC - PV	Semi suiveuse CU = PTAC - PV

### PMA = plus petite des 3 valeurs :

Train routier	Véhicule articulé	Train double	B-train
<ul style="list-style-type: none"> <li>• PTRA</li> <li>• Code route*</li> <li>• <math>\Sigma</math>PTAC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PTRA</li> <li>• Code route*</li> <li>• <math>PVt + PTAC_{sr}</math></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PTRA</li> <li>• Code route*</li> <li>• <math>PVt + PTAC_{sr1} + PVd + PTAC_{sr2}</math></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PTRA</li> <li>• Code route*</li> <li>• <math>PVt + PTAC_{sr1} + PTAC_{sr2}</math></li> </ul>
	t : tracteur Sr : semi-remorque	d : dolly	

### \*Masse maxi du code de la route :

Porteur ou remorque	2 essieux	19 t
	3 essieux	26 t
	4 essieux	32 t
Semi-remorque	2 essieux	37 t* (33 t)
	3 essieux	38 t* (34 t)
Ensembles de véhicules	4 essieux	38 t
	5 essieux	44 t* (40 t)
*Dans le cadre de la nouvelle réglementation 44t (Sinon l'ancienne réglementation s'applique)		

### Véhicule équipé d'un **ralentisseur** électrique ou hydraulique :

Le code de la route autorisé → **PTAC** et **PTRA** relevé à hauteur de 500 kg maxi dans la limite de masse du ralentisseur  
 (ex. tracteur avec ralentisseur hydraulique de 220 kg, le PTAC indique 19,22t et le PTRA 44, 22 t)

**Particularité du train routier** : le poids réel de la remorque ne doit pas dépasser de plus de 30 % le poids réel du porteur.

## Doc évaluation sommative (de fin de séance) :

Votre exploitant vous confie la mission de votre journée. Avant votre départ vous vérifiez la faisabilité du transport avec l'ensemble de véhicules que vous a attribué votre exploitant.

### Caractéristiques du chargement :

Chargements chez : <b>Équipementier automobile                  AERAL Electric</b>	8 caisses bois cubiques non gerbables de 1m20 d'alternateurs. Caisses chargées et déchargées à quai.	Poids brut unitaire 1163
	12 caisses bois cubiques non gerbables de 1m20 de petits moteurs électriques. Caisses chargées et déchargées à quai.	Poids brut unitaire 765 kg
A destination de : <b>Renault Trucks</b>		

### Caractéristiques des véhicules :

train routier tautliner	véhicule moteur 2 essieux Dimensions utiles : L x l x H = 6m30 x 2m50 x 2m20 PTRAC 40 t PTAC 19 t PV 9.150 t	véhicule tracté 3 essieux centraux Dimensions utiles : L x l x H = 7m70 x 2m50 x 2m20 PTAC 26 t PV 7.250 t
----------------------------	--	---

### Travail demandé :

❶ Le véhicule proposé est-il compatible avec la marchandise à transporter ? Justifiez.

Critères de réussite	La démonstration est faite au niveau des masses.
----------------------	--

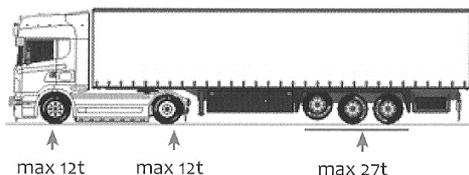
❷ En cas d'incompatibilité, vous formulez les caractéristiques du véhicule nécessaire.

Critères de réussite	La proposition porte sur la charge utile nécessaire.
----------------------	--

**Q3-5 :** [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/12018-2\\_circulation-44T\\_conditions-demarches\\_FR\\_def\\_web.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/12018-2_circulation-44T_conditions-demarches_FR_def_web.pdf)

En France pour rouler à 44 tonnes un ensemble de véhicule doit avoir au moins 5 essieux qu'il soit train routier ou véhicule articulé. Mais l'articulé doit respecter quelques contraintes :

- Le PTAC d'une semi 2 essieux doit être d'au moins 37 tonnes
- Le PTAC d'une semi 3 essieux doit être d'au moins 38 tonnes



- Il y a aussi d'autres contraintes de norme EURO, suspensions, ridelles. Voir site ci-dessus.

### Q3-6 :

S'il y a immobilisation du véhicule cela implique que la surcharge est supérieure à 5 %.

Conséquences :

- Le véhicule est immobilisé jusqu'au déchargement de l'excédent
- Amende de 4<sup>ème</sup> classe <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074228&idArticle=LEGIARTI000023821537>
- Désorganisation de l'activité du conducteur
- Désorganisation du planning de livraisons
- Retard chez le client
- Eventuelle rupture d'activité chez le client en cas de flux tendu
- Nécessité de décharger une partie du camion
- Il faut donc acheminer un autre véhicule pour prendre en charge le surplus
- Cela nécessite de la manutention, il faut peut-être un matériel spécifique
- Il existe un risque de casse de marchandise lors du transfert
- Tout cela à un coût important supporté par l'entreprise de transport.
- Le client sera certainement mécontent, il risque de solliciter un autre transporteur une prochaine fois
- ...